

Compte-rendu du conseil d'école de Veuzain-sur-Loire du jeudi 21 octobre 2021 à 18h00

Présents :

M. David BARRÉ, directeur de l'école élémentaire,
M. Gwendal ARNOULT, coordinateur enfance-jeunesse,
Mme Sarah GUESDON, adjointe au maire en charge de la vie scolaire,
Mmes et MM. : Cédric BERNARD, Valérie BURY, Juliette CASSABÉ, Vicky FLEURY, Sandrine MEUNIER, Sarah PRÉJEAN, Isabelle PRESVÔTS, Didier SANJEU, Anthony THENAISY, enseignants,
Mme Laura RIVIERE, enseignante coordonnatrice du dispositif ULIS,
M. Dominique FADUILHE, enseignant spécialisé à dominante pédagogique (RASED),
Mmes et MM. : Laëtitia BONNEAU, Marie BOTCAZOU, Cécile DRAULT, Sébastien DUPONT, Virginie FRESNEAU, Charline GASNIER, Frédérique PAIN, Florence RABIN, représentants des parents d'élèves,
Mme Caroline VERON, présidente de l'AAPEO.

Absents excusés :

M. Éric LÉPINARD, inspecteur de l'éducation nationale,
Mme Julie CANITROT, psychologue scolaire.

École élémentaire publique

Tél : 02 54 51 20 49
ec-jacques-prevert-onzain
@ac-orleans-tours.fr

6 rue Gustave Marc
Onzain
41150 Veuzain-sur-Loire

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'École du 8 juin 2021

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2) Résultats des élections des représentants des parents d'élèves :

283 inscrits, 129 votants, 17 bulletins blancs ou nuls, 112 suffrages exprimés, 45,58% de participation.
Le taux de participation en 2020 était de 46,37% et en 2019 42,68%.

Sur 8 postes titulaires à pourvoir, sont élus : Marie BOTCAZOU, Delphine POMMIER, Florence RABIN, Laëtitia BONNEAU, Virginie FRESNEAU, Sébastien DUPONT, Frédérique PAIN et Cécile DRAULT.

Sur 8 postes suppléants à pourvoir, sont élus : Marina CHOLLET, Laëtitia BEAUDUIN, Angélique BOUTET, Hélène DESOEUVRE, Charline GASNIER et Mélanie CURDY

Les élections se sont déroulées uniquement par correspondance.

Le directeur remercie l'association de parents d'élèves qui a efficacement préparé le matériel de vote.

Le [décret n°2019-838 du 19 août 2019](#) visant à simplifier le fonctionnement des instances des établissements scolaires et l'[arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985](#) relatif au conseil d'école ont modifié l'organisation des élections scolaires. En effet, dans le 1er et 2nd degrés, il existe dorénavant **une possibilité de vote exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école ou du chef d'établissement, après consultation du conseil d'école ou du conseil d'administration. Il n'est pas prévu dans les textes que le vote électronique puisse se substituer au vote par correspondance pour l'instant.**

A l'unanimité, nous reconduisons le vote exclusivement par correspondance.

Et à l'unanimité, si le vote électronique devient possible, nous passerons sous ce mode de fonctionnement.

3) Bilan de la rentrée 2021 : effectifs et changement de personnel, dispositif ULIS, RASED

↻ Effectifs :

176 élèves sont inscrits au 21 octobre 2021.

Les prévisions annonçaient 180 élèves.

Le dispositif ULIS n'est pas au complet. 9 élèves sur 12 y sont inscrits.

A la rentrée de la TOUSSAINT sont attendus 4 élèves supplémentaires dont 2 sur le dispositif ULIS.

La 8^e classe est ouverte à titre définitif et la quotité de décharge de direction passe de 1/3 à 1/2.

La répartition par niveau est la suivante :

Classe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectifs	35	40	30	42	29	176
dont ULIS			3	4	2	9
Inscriptions		1	2		1	4
TOTAL	35	41	32	42	29	180



La répartition par classe est la suivante :

Classe	CP	CP	CE1	CE1/CE2	CE2	CM1	CM1/CM2	CM2	TOTAUX
	Mme BURY	Mme FLEURY	M. BARRÉ et Mme PRÉJEAN	M. BERNARD et Mme PRÉJEAN	M. THENAISY	Mme CASSABÉ et Mme MEUNIER	M. SANJEU	Mme PRÉSVOTS	
	18	17	26	14 / 7	23	25	17 / 6	23	
ULIS				1	2	4		2	
	18	17	26	21	23	25	23	23	176

2/4

⇒ Mouvements du personnel :

- arrivée de M. Cédric BERNARD, Professeur des Écoles Stagiaire (PES) nommé à mi-temps sur la 8^e classe ;
- arrivée de Mme Laura RIVIERE, enseignante coordinatrice du dispositif ULIS ;
- arrivée de Mme Nadine BOISGARD, AESH.

Le poste de maître G est définitivement fermé.

4) Bilan de la coopérative.

Bilan au 31 août 2021 :

Charges		Produits	
Achats d'objets à revendre	5 160,50	Ventes d'objets	5 428,00
Assurances versées	51,00	Produits des activités éducatives	279,20
Activités éducatives	4 365,36	Subventions des collectivités locales	1 871,91
Frais bancaires	9,00		
Cotisations versées à l'OCCE 41	438,60	Subventions d'associations	350,00
Dépenses exceptionnelles	50,00		
Achats de biens durables	158,99		
TOTAL		TOTAL	
	10 233,45		7 929,11

Résultat de l'année 2020/2021 : -2 304,34€

M. SANJEU en profite pour demander un éclaircissement sur les subventions versées par la municipalité. Les modalités ont changé.

Avant, la mairie versait en amont, et ce pour l'ensemble des projets, un montant à la coopérative scolaire (voté en conseil municipal).

Désormais, le versement se fait en aval, après réception de la facture en fonction des projets envisagés et prévus.

5) Projets dans les classes.

⇒ Toute les classes sont sensibilisées au tri sélectif. A ce titre nous avons demandé à la municipalité de remettre une caisse « papier » dans la salle des maîtres. Nous avons également demandé à la municipalité si le tri était bien réalisé par la suite.

M. ARNOULT confirme que c'est bien le cas.

⇒ Le cycle 2 envisage un projet autour de la mare pédagogique et pourrait travailler avec le CDPNE ou l'observatoire Loire.

Au niveau du « coin nature » autour de la mare, nous avons constaté l'absence de 2 hôtels à insectes, 2 carrés potagers et d'un composteur. Nous aimerions que ce matériel soit remis en place.

⇒ Les 2 classes de CP (Mme BURY et Mme FLEURY) envisagent deux sorties à la ferme pédagogique de Prunay (avec nuitée éventuelle).

⇒ La classe de CE2 de M. THENAISY envisage une sortie à l'aquarium de Touraine.

⇒ La classe de CM1 de Mme CASSABÉ ira le 9 juin à Blois pour un travail sur le patrimoine avec l'album « l'Horloger du roi », un récit qui fait revivre le Blois historique de la Renaissance.

Mme CASSABÉ en profite pour remercier l'AAPEO pour l'achat d'une mallette d'instruments de musique.

⇒ Les CM1 de Mme CASSABÉ et les CM2 de Mme PRESVÔTS visiteront le château de Blois

⇒ Tous les CM1 et les CM2 de l'école ont passé le permis Vélo le 1^{er} octobre et bénéficieront d'une intervention de la SNCF sur les dangers aux abords de la voie ferrée et sur le respect des biens collectifs.



⇒ Tous les CM2 passeront le permis Internet.

⇒ Les CM2 de la classe de Mme PRESVÔTS bénéficieront d'une intervention sur les risques de crues et d'inondations par l'observatoire Loire.

⇒ M. SANJEU prévoit une classe de mer pour ses CM1/CM2.

3/4

6) Intervenants extérieurs.

M. CETTOUR, Professeur d'Allemand au collège d'Onzain, interviendra comme les années précédentes dans les classes de M. SANJEU et Mme PRESVÔTS.

La mairie met à disposition de l'école une intervenante : Mme Caroline BOYER, pour les activités sportives (10 séances de 45 mn par classe). Nous remercions la municipalité d'offrir aux élèves la possibilité de varier les activités sportives grâce aux compétences de Mme BOYER.

Des séances de sport en partenariat avec l'ASCO sont également envisagées.

7) Présentation du nouveau règlement intérieur.

Le nouveau règlement intérieur de l'école, qui ne comporte pas de modifications, a été présenté lors du conseil d'école.

Le vote du règlement a été effectué et accepté à l'unanimité.

A noter : Par souci d'économie de papier, le règlement intérieur sera disponible sur le site internet de l'école : <http://ec-jacques-prevert-onzain.tice.ac-orleans-tours.fr>

➡ Les parents n'ayant pas d'accès internet auront toutefois la possibilité d'en demander une version papier.

8) Projet d'école.

Le nouveau projet d'école est en cours de rédaction et sera présenté au prochain conseil d'école.

9) Registre RSST

Un Registre Santé et Sécurité au Travail est à disposition du personnel et des parents d'élève (usagers). Il est à disposition dans le bureau du directeur.

Le directeur est le référent de ce registre. La mission du directeur se limite souvent à un signalement et au suivi des mesures et actions de prévention mises en œuvre. Les objectifs d'un tel registre sont de signaler les risques existants dans l'école et de proposer des mesures d'amélioration.

9) PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).

Cette année, sont prévus :

- 2 exercices incendie ;
- 1 exercice sur les risques majeurs liés à la particularité des lieux et du climat ;
- 1 exercice Attentat-Intrusion.

Ce dernier a été effectué, ce jour, le 21/10/2021 et le déclenchement de cet exercice a été supervisé par la préfecture afin de tester la capacité des écoles à recevoir un message d'alerte et à le diffuser à l'ensemble des élèves et personnels.

Le message téléphonique et le SMS d'alerte ont été reçu vers 9h30. Il a été communiqué à l'ensemble de l'équipe par l'intermédiaire de talkiewalkies.

La mise en sûreté des élèves et du personnel s'est déroulée en moins de 1 minute.

Les élèves sont restés sereins, appliqués et silencieux pendant l'exercice.

A noter, 4 talkies sur 10 étaient éteints :

- 2 parce qu'il n'y a pas de câble USB pour recharger ;
- 1 pour défaut de charge (faux contact USB) ;
- 1 n'était pas allumé (les anciens talkies doivent être allumés chaque matin ce qui peut engendrer des oublis). Les nouveaux restent allumés constamment.

Toutes les portes ont été condamnées sauf une (il manque les clés de la porte couloir/ULIS et les clés de la réserve).

Dans l'éventualité d'une évacuation des lieux, il faudrait également récupérer les clés de la porte donnant sur la rue.



4/4

10) Questions diverses.

- Des comportements non adaptés en classe et en récréation (violences verbales notamment) ont été remontés par des enfants de la classe de M. Thenaisy.
Quelles actions ont été mises en œuvre ou peuvent-être proposées?
Est-ce qu'un placement dans la classe ULIS peut être envisagé étant donné que la classe n'est pas complète?
La situation semble préjudiciable pour l'enfant en question, les enfants en inclusion, le reste de la classe, l'enseignant et de manière plus large les autres enfants et l'équipe enseignante globale.
Ce problème entraîne des questions plus générales sur le suivi scolaire des enfants en primaire.
Cet enfant étant un nouvel élève dans l'école, qu'en est-il du suivi scolaire?
Pourquoi n'avez-vous aucune information sur ses problèmes de comportement?
N'existe-t-il pas un dossier scolaire qui suit l'enfant lors des changements d'établissement ?

Tout d'abord, la scolarité d'un enfant est obligatoire quel que soit son dossier scolaire.

Nous avons été informés par l'ancienne école de l'arrivée de cet élève et la problématique avait alors été abordée.

Au regard des violences, l'enseignant mais également l'équipe, ont mis en œuvre tout ce qui fait partie du champ des possibles à notre échelle :

- adaptation au niveau du temps et de l'espace, en classe et en récréation ;
- baisse des exigences scolaires ;
- remédiation;
- dialogue avec la famille ;
- mise en place d'outils en classe ;
- mise en place d'une équipe éducative (avec l'ancienne école et l'Inspecteur de l'Education Nationale) afin de chercher des pistes ;
- rencontre de la psychologue scolaire ;
- saisie du « pôle ressources »

Des soins auprès de professionnels sont nécessaires mais les délais d'attente sont très longs (minimum 6 mois) et l'exclusion en cas de débordements trop importants n'existe pas au primaire.

En ce qui concerne l'ULIS, Mme RIVIERE rappelle que ce dispositif est ouvert seulement à des enfants pour qui un handicap a été reconnu auprès de la MDPH. Chaque enfant bénéficie de notifications spécifiques et chaque enfant a un projet personnalisé de scolarité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Veuzain-sur-Loire, le 22 octobre 2021


Le directeur
David Barré